

04.07.2018 – 13:35 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Travailler en été avec la protection adéquate: Prévention contraignante du cancer de la peau - aussi sans obligation

Zurich (ots) -

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) et la Suva s'engagent ensemble pour la protection de la santé et la sécurité au travail lors de travaux de construction en été. Elles se focalisent sur des mesures adaptées aux chantiers, largement acceptées dans la pratique, visant à obtenir le plus grand effet possible. Au terme de pourparlers, les deux organisations ont convenu que la SSE apporte un soutien actif à la campagne «Soleil» lancée par la Suva. Pour sa part, la Suva renoncera à introduire le port obligatoire d'un protège-nuque avec visière frontale dès le 1er janvier 2019. Le but est de montrer toute la gamme de mesures de protection et de ne pas déclarer une seule mesure obligatoire comme le protège-nuque avec visière frontale. A l'avenir, les deux organisations entendent intensifier les mesures de prévention et de protection dans le cadre de la campagne «Soleil» de la Suva.

L'annonce de cette obligation par la Suva à fin mai 2018 a provoqué une grande incertitude dans les entreprises et le personnel de chantier du secteur principal de la construction et du second-oeuvre. Dans l'intervalle, la SSE et la Suva ont été en mesure d'éclaircir la situation dans le cadre de pourparlers. Elles estiment toutes deux qu'il faut accorder une haute priorité à la protection solaire sur les chantiers. Les mesures soutenues par les employeurs et les travailleurs ont pour but d'intensifier la protection contre les rayons UV. C'est pourquoi la Suva et la SSE entendent s'engager ensemble pour une protection contraignante et efficace.

La protection de la santé et la sécurité au travail ont la priorité absolue sur les chantiers suisses à chaque saison. Etant donné que la période estivale en particulier pose des exigences élevées à la protection de la santé en entreprise, la SSE et la Suva veulent renforcer encore leur collaboration à l'avenir. Au moyen d'exemples de solutions pratiques comme dispositifs d'ombrage, d'optimisations dans le temps ou de mesures de protection personnelles, les entreprises du secteur principal de la construction seront soutenues de manière optimale pour les travaux à effectuer en plein air et les travailleurs bénéficieront d'une protection efficace contre les rayons UV. Non seulement l'efficacité, mais la praticabilité des modes de prévention et de protection sont au centre des activités communes. A cet égard, le nouveau protège-nuque avec visière frontale continuera d'être testé et présenté dans la pratique.

Les mesures de protection contre les rayons UV sont indiquées sur la page d'accueil de la SSE et de la Suva. Les deux organisations informeront sur des solutions concrètes au cours des prochains mois.

Vous trouverez toutes informations utiles sur le thème protection solaire et autres bonnes suggestions pour la protection de la santé et la sécurité au travail en entreprise sous les liens suivants:

<http://www.entrepreneur.ch/chaleur>

<http://www.suva.ch/soleil>

Contact:

Benedikt Koch, Directeur de la SSE

Tél.: +41/79/622'09'40

E-Mail: bkoch@baumeister.ch

Bernhard Salzmann

vice-directeur de la SSE

Tél.: +41/78/762'45'31

E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100817583> abgerufen werden.